

2025 29

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

N°2025-013-7

DÉCISION

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL À TITRE GRACIEUX

Le Maire d'Egly,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), notamment les articles L.2122-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public,

VU l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé d'une partie des attributions du conseil,

VU la délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, notamment celui de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDÉRANT que la zone d'activités des Meuniers ne dispose d'aucune offre de restauration située à proximité immédiate,

CONSIDÉRANT que l'installation de ce food truck répond à un besoin d'intérêt général, en améliorant les conditions de pause déjeuner des salariés de la zone d'activités,

DECIDE

ARTICLE 1 : Une convention d'occupation est conclue avec la société RTC l'autorisant à occuper temporairement le domaine public communal sur les places de stationnement situées au 20 rue des Meuniers à Égly, chaque vendredi de 09h00 à 15h00, pour l'exploitation d'un food truck,

ARTICLE 2 : L'occupation est accordée pour une durée d'un an à compter du 11 avril 2025, renouvelable tacitement deux fois pour une période équivalente, sans excéder une durée totale de trois ans.

ARTICLE 3 : L'occupation est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau,
- Monsieur le gérant de la société RTC.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 02/04/25
et de sa notification le : 02/04/25
Le Maire



Edouard MATT

Égly, le 02/04/2025
Le Maire d'Égly



MATT Édouard